



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-INT-658

Déposé le : 17.01.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Augmentation prévue du trafic aérien à l'Aéroport de Cointrin, quelle est la marge de manœuvre du Canton de Vaud ?

Texte déposé

Nous avons la chance, en bout du Lac Léman, d'être doté d'un aéroport international qui permet à tous nos concitoyens de voyager facilement et qui offre bon nombre de place de travail. Sans vouloir réduire les activités aéroportuaires, il est néanmoins légitime de se poser la question de l'impact que cela aura sur les communes vaudoise riveraines.

En effet, les perspectives de croissance de l'aéroport de Cointrin inquiètent les habitants des communes vaudoises concernées, notamment en ce qui concerne l'augmentation du bruit et l'augmentation du risque sanitaire lié à la pollution. De 15 millions de passagers par année, on devrait passer à 25 millions en 2030. Cela représente 235'000 mouvements pronostiqués à l'horizon 2030, ce qui va correspondre à un passage toutes les 90 secondes, ce durant toute la journée et sur une zone de passage élargie à celle existante aujourd'hui.

Un protocole de coordinationⁱ a été présenté en fin d'année 2016 aux communes riveraines, dont les quelques communes vaudoises concernées, notamment les communes vaudoises de Chavannes-des-Bois, Coppet, Mies et Tannay.

Sur les bases de ce protocole, la Confédération et le Canton de Genève sont en train d'élaborer un document intitulé "Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique" (PSIA). Cette fiche PSIA est d'une importance cruciale pour le développement des infrastructures de l'aéroport de Genève de ces vingt prochaines années. Ce document donnera les lignes de développement des installations de Cointrin pour s'adapter à la croissance du trafic aérien.

Or, à ce stade, il y a divergence de vue entre l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) qui base sa projection de développement sur une étude "nommée Intraplan" et qui prévoit une croissance soutenue du développement et l'Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève (ATCR-AIG). Cette dernière a demandé une contre-expertise nommée "Noé21"ⁱⁱⁱ qui démontre que l'étude d'Intraplan n'est pas fiable et qui pense que, sur la base d'une

prévision de croissance modérée du développement, il serait possible de contenir l'augmentation des nuisances tout en permettant un développement raisonnable du trafic aérien.

Les habitants du Canton de Genève riverains à l'Aéroport ont déposés une initiative populaire cantonaleⁱⁱⁱ le 15 décembre 2016 demandant un développement concerté de l'Aéroport, ce afin d'avoir une meilleur maîtrise notamment sur les nuisances.

Avant que la fiche PSIA élaborée sur le protocole de coordination, soit validée par la Confédération, scellant ainsi un développement très important de l'aéroport de Genève, une consultation du Canton de Genève, du Canton de Vaud et de la France est prévue durant le premier trimestre 2017.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- De quelle manière le Conseil d'Etat vaudois s'est-il impliqué jusqu'à présent dans l'élaboration de ce protocole de coordination ?
- Quelles seront les grandes modifications de l'extension des couloirs aériens sur notre canton ?
- Quelle marge de manœuvre a le Conseil d'Etat dans le cadre de cette consultation pour influencer sur les décisions et quelle position défendra-t-il ?
- Le Canton de Vaud participera-t-il au groupe de travail permettant de définir la procédure en vue de la fixation futur du niveau de bruit admissible inscrit dans l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) ?
- Si des mesures d'assainissement du bruit sur des bâtiments devaient être nécessaires, comment le financement serait-il envisagé ?
- Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'effectuer une surveillance accrue de la qualité de l'air spécifiquement dans cette région, plus particulièrement en ce qui concerne les émissions d'oxyde d'azote et de particules fines ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



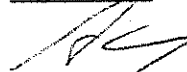
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Amélie Cherbuin

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

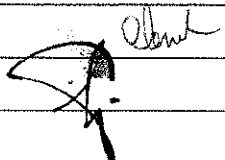

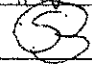
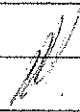

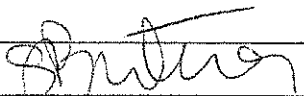
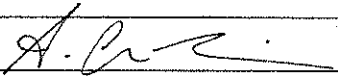
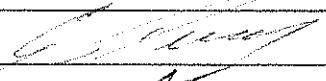
Signature(s) :

ⁱ http://www.atcr-aiq.com/uploads/Docs_pdf/documentation-PSIA/PSIA_protocole%20coord_info161124_V3.pdf

ⁱⁱ <http://initiative-aeroport.ch/site/wp-content/uploads/2016/08/Le-diable-se-cache.pdf>

ⁱⁱⁱ <http://initiative-aeroport.ch/>

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh 	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François 	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle 
Ballif Laurent 	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne 
Bendahan Samuel 	Creteigny Gérald	Gander Hugues 
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas 	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre 	Guignard Pierre
Butera Sonya 	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto 	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette 	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien 	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie 
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale 	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel 
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip 
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre 	Züger Eric 